

## Nouvelle convention collective pour les pompiers de Saint-Hyacinthe

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 8 mars 2023** – La Ville et l'Association des pompiers et pompières de Saint-Hyacinthe sont heureuses d'annoncer la signature d'une nouvelle convention collective rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.



« Parmi nos *Orientations et priorités 2022-2025*, nous nous sommes engagés à offrir un environnement de travail attractif pour la relève et favorisant la rétention d'un capital humain compétent et dédié au service des citoyens. Nous savions aussi qu'un décalage salarial existait chez nos pompiers et s'amplifiait depuis l'échéance de la dernière convention. C'est dans cet esprit et grâce à de franches discussions à la table de négociations que les parties ont réussi à trouver une formule gagnant-gagnant offrant équité et reconnaissance aux pompiers tout en réglant, en même temps, plusieurs enjeux liés à l'organisation du travail.

Parmi les faits saillants de cette nouvelle convention, notons une indexation de 14,5 % et un rattrapage salarial de 12,5 % totalisant 27 % répartis sur sept ans, l'abolition d'un échelon salarial ainsi qu'une bonification de la contribution des salariés et de l'employeur au REER collectif des pompiers.



Cette convention collective prévoit également une bonification salariale pour les membres des équipes spécialisées ainsi qu'une mesure visant à assurer la pérennité de leur engagement dans ces fonctions. Par ailleurs, afin de réduire le temps de réponse lors d'interventions d'urgence, cette nouvelle convention fixe la distance maximale séparant le lieu de résidence des futurs pompiers de la caserne à 25 km. Au-delà de tous ces ajustements, le plus important, c'est que nous obtenons de part et d'autre, un climat de travail agréable et propice à la collaboration avec les pompiers pour les prochaines années. Je suis très satisfait de l'issue de cette négociation », de souligner le maire de Saint-Hyacinthe, André Beauregard.

« Les discussions entre les parties nous ont permis de conclure une convention collective qui satisfait la grande majorité de nos membres. Cette nouvelle entente nous permettra de regarder vers le futur » souligne Simon Laflamme, président de l'Association des pompiers et pompières de Saint-Hyacinthe.

– 30 –

**Source :** Direction des communications et de la participation citoyenne  
450 778.8300